

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/184 :

Approbation du plan de financement de la programmation 2026 de la Cité éducative de Bois d'Olives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974 519700163 2260901-2026-5-184-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/184 : Approbation du plan de financement de la programmation 2026 de la Cité éducative de Bois d'Olives.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées en 2019 dans le cadre du plan national pour les quartiers, visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, de la naissance jusqu'à l'insertion professionnelle, en agissant avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce programme, mis en œuvre sous la forme d'un label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État en soutien à des actions complémentaires à l'offre existante, ainsi qu'au pilotage du dispositif. Il repose sur une gouvernance tripartite, dite troïka, réunissant la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture.

Dans ce cadre, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions, structuré autour des trois axes stratégiques définis par l'État :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a déposé une candidature pour le quartier prioritaire de Bois d'Olives. Cette candidature a été retenue, et le label Cité éducative a été officiellement délivré le 29 janvier 2022, lors du Comité Interministériel des Villes (CIV), intégrant ainsi Saint-Pierre au réseau national des 200 Cités éducatives.

En fin d'année 2024, la Ville a présenté une demande de renouvellement du label. Celle-ci a reçu un avis favorable par courrier ministériel en date du 19 mars 2025, prolongeant ainsi la labellisation pour une durée de trois ans faisant l'objet d'une convention triennale 2025-2027.

Un comité de pilotage s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 et a validé le principe d'une participation financière à la mise en œuvre d'une trentaine d'actions s'inscrivant dans les axes stratégiques de la programmation 2026 de la Cité éducative de Bois d'Olives, telle que détaillée dans le plan de financement établi ainsi :

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits Cités Educatives)	200 000.00	57.5 %
Commune (Crédits Cités Educatives)	133 000.00	38.2 %
Éducation Nationale	15 000.00	4.3 %
TOTAL	348 000.00	100 %

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus;**
- **D'APPROUVER la programmation 2026 de la Cité éducative de Bois d'Olives annexée,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-184-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026